

L'an deux mille vingt-deux, le 6 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Valérien dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BOUCHER Cécile, Maire.

Date de convocation : 31 Mars 2022

Présents : BOUCHER Cécile, Guillaume COULAIS, GACHIGNARD Cédric, BODIN Guillaume, BOIDÉ Christian, BOUGUÉ Raphaël, CHARNOLE Yoann, CHAUVIN Stéphanie, HERVÉ Philippe, JAUD Sonia, ROUX Olivier, PORCHER Eva, Sophie HEUZE.

Excusés : LIEVRE Manuela qui a donné pouvoir à GACHIGNARD Cédric, ROULLEAU Franck.

M. ROUX Olivier est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : 15 Présents : 13 Votants : 14

---

### **17/2022 – BUDGET COMMUNAL COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M Cédric Gachignard délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Mme Cécile Boucher, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi par 13 voix pour sur 13 votants :

#### Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : 319 228,68 €

Recettes de fonctionnement : 378 999,87 €

Soit un Excédent de fonctionnement 2021 : 59 771,19 €

Un résultat de fonctionnement N-1 : 71 229,86 €

Soit un résultat de clôture 2021 : 131 001,05 €

#### Section d'investissement

Dépenses d'investissement : 75 752,28 €

Recettes d'investissement : 167 997,10 €

Soit un Excédent d'investissement 2021 : 92 244,82 €

Un résultat d'investissement N-1 : -46 962,24 €

Soit un résultat de clôture 2021 de : 45 282,58 €

Des restes à réaliser pour un montant de 11 040 € en dépenses et 0,00 € en recettes

Soit un résultat de clôture 2021 : **165 243,63 €**

### **18/2022 - BUDGET COMMUNAL AFFECTATION DU RESULTAT.**

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 131 001,05 €

Un excédent d'investissement de : 45 282,58 €

Des restes à réaliser en dépenses d'investissement de : 11 040 €

Le besoin net de la section d'investissement est de : 0

Après avoir délibéré par 14 voix pour, décide d'affecter les résultats comme suit :

Excédent de résultat de Fonctionnement reporté (002) : 131 001,05 €

### **19/2022 - BUDGET COMMUNAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **20/2022 - BUDGET LOTISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M Cédric Gachignard délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Mme Cécile Boucher, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi par 13 voix pour sur 13 votants :

#### **Section de fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement : 396 476,28 €

Recettes de fonctionnement : 383 373,44 €

Soit un déficit de fonctionnement 2021 : 13 102,84 €

Un Excédent de fonctionnement N-1 : 14 099,69 €

**Soit un résultat de clôture 2021 : 996,85 €**

Section d'investissement

Dépenses d'investissement : 349 610,58 €

Recettes d'investissement : 384 632,86 €

Soit un Excédent d'investissement 2021 : 35 022,28 €

Un déficit d'investissement N-1 : 13 954,45 €

**Soit un résultat de clôture 2021 : 21 067,83 €**

Soit un Excédent global de clôture 2021 : **22 064,68 €**

**21/2022 BUDGET LOTISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT**

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 996,85 €

Un excédent d'investissement de 21 067,83 €

Après avoir délibéré par 14 voix pour, décide d'affecter les résultats comme suit :

Excédent d'investissement reporté (001) : 21 067,83 €

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (002) de 996,85 €

**22/2022 - BUDGET LOTISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **23//2022 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022**

Madame le Maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition 2022. La discussion s'engage sur l'opportunité d'augmenter les taux, sachant que depuis 2020, seuls sont modulables les taux de la taxe foncière bâti et de la taxe foncière non bâti.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de maintenir les taux de 2021, soit :

Taxe Foncier Bâti                    35,58 %

Taxe Foncier Non Bâti            54,02 %.

### **24/2022 – VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2022**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget communal 2022 comme suit :

Dépenses de fonctionnement	507 651,05 €
Recettes de fonctionnement	507 651,05 €
Dépenses d'investissement	349 632,20 €
Recettes d'investissement	349 632,20 €.

### **25/2022 – VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT 2022**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget lotissement 2022 comme suit :

Dépenses de fonctionnement	384 331,01 €
Recettes de fonctionnement	384 331,01 €
Dépenses d'investissement	351 137,46 €
Recettes d'investissement	351 137,46 €.